

TARIFS MUNICIPAUX :

Services périscolaires		
Restaurant scolaire Classes de maternelle :	4.60 € le repas 9.20 € le repas exceptionnel	Délibération n° 2026.07.58 du 13 juillet 2026
Restaurant scolaire Classes de primaire :	5.10 € le repas 10.20 € le repas exceptionnel	
Garderie périscolaire	3.75 € la séance 7.50 € la séance non réservée dans les délais 7.50 € le supplément en cas de dépassement horaire (au-delà de 18h15)	
Salles municipales		
Espace Capella Salle Luminis	700 € + électricité pour les habitants de Lancié 1500 € + électricité pour les extérieurs	Délibération n° 2024.06.39 du 24 juin 2024
Espace Capella Salle Véga (obligatoirement en plus de Capella) :	100 € le week-end ou le jour de semaine pour les habitants de Lancié 200 € le week-end ou le jour de semaine pour les extérieurs	
Salle Aurore	250 € pour 1 jour / 1 soirée en semaine + électricité <i>(associations et particuliers Lancerons uniquement)</i> 350 € le week-end + électricité <i>(associations et particuliers Lancerons uniquement)</i>	Délibération n° 2025.03.07 du 3 mars 2025 et Délibération n° 2025.07.49 du 7 juillet 2025
Bibliothèque		
Moins de 18 ans	Gratuit	Délibération n° 2023.06.34 du 5 juin 2023
A partir de 18 ans	7.00 € pour les résidents CCSB 15.00 € pour les extérieurs	
Tarif réduit (demandeurs d’emploi, étudiants – 26 ans, bénéficiaires RSA, APA, APH	4.00 € pour les résidents CCSB 5.00 € pour les extérieurs	
Collectivités (groupes à but non-lucratif) écoles, assistantes maternelles, centres sociaux...	Gratuit pour les résidents CCSB 35.00 € par groupe/classe extérieur(e)	
Photocopies		
Particuliers	0.25 € la copie A4 noir et blanc 0.60 € la copie A4 couleurs	Délibération du 13 janvier 2005
Associations	0.05 € la copie A4 noir et blanc 0.10 € la copie A4 couleurs	Délibération n° 2022.11.71 du 14 novembre 2022
Concessions funéraires		
Concession de terrain de 2 m²	400 € pour 50 ans 250 € pour 30 ans 150 € pour 15 ans	Délibération n° 2025.12.78 du 15 décembre 2025
Case de columbarium	800 € pour 15 ans 1400 € pour 30 ans	Délibération n° 2022.01.004 du 24 janvier 2022

Assainissement		
Participation pour assainissement collectif	2400 € par branchement au réseau	Délibération n° 2022.11.73 du 14 novembre 2022
Urbanisme		
Taxe aménagement et Redevance d'archéologique préventive	Modalités de calcul (assiette d'imposition X valeur forfaitaire X taux) Part communale : 3 %	